

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 26 février 2025

#### DELIBERATION N° 2025-04

#### Approbation du compte financier unique

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
<b>ETAT</b>	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
<b>Conseil Régional</b>	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
<b>Conseil Départemental</b>	Jean-Marie PILLI	Aurélie BITUFWILA-YERBE
<b>EPCI</b>	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	Fabrice JASARON	Loïc TONTON
	Adrien BARON	Thierry ABELLI
<b>OFB</b>	Marie-Corinne LACASCADE	Géraldine BASTARAUD
	Marion OLAGNON	Laurie HEC
<b>Commune siège ARB</b>	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
<b>PNG</b>	André ATALLAH	Franck PERAIN
<b>ONF</b>	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
<b>CDL</b>	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
<b>Grand Port Maritime</b>	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
<b>Office de l'eau</b>	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
<b>Associations agréées pour la protection de l'environnement</b>	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
<b>FD Chasseurs Guadeloupe</b>	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
<b>CCI/CTIG</b>	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
<b>Chambre d'agriculture</b>	Franck CHAULET	Didier COFFRE
<b>Comité des pêches</b>	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
<b>Personnalité qualifiée</b>	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
<b>Représentant du personnel</b>	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	10 Titulaires + 4 Suppléants
En présentiel	0 Titulaire + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	0 Titulaires + 0 Suppléant

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

**Vu** la délibération 2022-07 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'ARB-IG notamment l'article 7 ;

**Vu** les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de l'ARB-IG et la discussion qui s'en suit,

**Considérant** la présentation du compte financier unique 2024 dont les éléments principaux peuvent se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	<b>Prévision budgétaire totale</b>	612 016,92 €	2 198 134,12 €	2 810 151,04 €
	<b>Recettes réalisées (réelles et ordre)</b>	44 491,12 €	1 201 603,52 €	1 246 094,64 €
	<b>Restes à réaliser</b>			0,00 €
<b>Dépenses</b>	<b>Autorisation budgétaire totale</b>	587 444,39 €	2 805 224,17 €	3 392 668,56 €
	<b>Dépenses réalisées (réelles et ordre)</b>	6 727,63 €	1 659 437,50 €	1 666 165,13 €
	<b>Restes à réaliser</b>			0,00 €

<b>Différences entre les titres et les mandats</b>	<b>Solde des réalisations de l'exercice</b>	37 763,49 €	-457 833,98 €	-420 070,49 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	<b>Résultats antérieurs reportés</b>	-24 572,53 €	607 090,05 €	582 517,52 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	<b>Excédent/déficit</b>	13 190,96 €	149 256,07 €	162 447,03 €
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	<b>Restes à réaliser</b>			0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/déficit</b>	<b>13 190,96 €</b>	<b>149 256,07 €</b>	<b>162 447,03 €</b>

**Considérant** que lors du vote du compte financier unique 2024, la direction et la Présidence se sont retirées de la salle,

#### **APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE**

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver le compte financier unique de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2024 tel que présenté en annexe et décide en conséquence :

- De donner acte de la présentation du compte financier unique 2024,
- D'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euro (€)

**ARTICLE 2** : La directrice de l'ARB-IG et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente délibération

#### **Nombre de votants : 15**

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

**Pour : 15**

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 février 2025.

La Présidence :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Fait à Basse-Terre, le 12/03/2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 971-200095263-20250226-CA26022025-DE



- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le 12/03/2025

A Gourbeyre, le 12/03/2025

Le Vice-Président du Conseil  
d'administration de l'Agence Régionale de  
la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Jean Michel ZAMMITE